



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## Procès-Verbal n° 17

Réunion du :	<b>Mardi 12 décembre 2023</b>
Présidence :	<b>M. Gérard IVORA</b>
Secrétaire :	<b>M. Antoine MANCINO</b>
Présents :	<b>MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO</b>

## CORRESPONDANCES

### Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 6 décembre 2023** : Documents concernant réunion CRTIS du 7/12/2023 : noté.
- LFA le 8 décembre 2023** : Notification FAFA travaux vestiaires stade L. Gaffre de Pierrefeu du Var : noté.
- LMF CRTIS le 11 décembre 2023** : Retour sur fichiers mails communes du district du Var : noté.
- LMF CRTIS le 12 décembre 2023** : attestation stade de la Castellane de Ollioules : noté.
- LMF CRTIS le 12 décembre 2023** : attestation éclairages stades Gilly et Brulat de Draguignan : noté.
- LMF CRTIS le 12 décembre 2023** : retour sur listings éclairages district du Var : noté.

### Divers :

- FC LAVANDOU /BORMES le 5 décembre 2023** : Dossier FAFA transport : noté.
- MAIRIE DE LA CROIX VALMER le 6 décembre 2023** : Retour classement éclairage stade ML Raymond : noté.
- FC LAVANDOU /BORMES le 6 décembre 2023** : Retour Dossier FAFA transport : noté.
- MAIRIE DE CARNOULES le 6 décembre 2023** : Bon de commande éclairage stade J. Brachet : noté.
- MAIRIE DE NANS LES PINS le 6 décembre 2023** : Devis signé sur classement éclairage stade B. Mallet : noté.
- MAIRIE DE COGOLIN le 7 décembre 2023** : Demande renseignements sur facture éclairage Galfard 2 : noté.
- MAIRIE DE SAINT ZACHARIE le 7 décembre 2023** : Dossier classement éclairage stade F. Coulomb : noté.
- MAIRIE DE COGOLIN le 8 décembre 2023** : Retour dossier sur terrain Galfard 2 (photo) : noté.
- MAIRIE DE NANS LES PINS le 8 décembre 2023** : Classement éclairage stade B. Mallet : noté.
- MAIRIE DE PIGNANS le 8 décembre 2023** : Arrêté municipal stade P Astena : noté.
- MAIRIE DE GONFARON le 8 décembre 2023** : Arrêté municipal stade : noté.
- MAIRIE DE SIX FOURS LE BRUSC le 8 décembre 2023** : Arrêté municipal stade A. Baptiste 1 : noté.
- MAIRIE DE LA CRAU le 8 décembre 2023** : Arrêté municipal stade Palazy : noté.
- MAIRIE DE LAVANDOU le 8 décembre 2023** : Arrêté municipal stade : noté.
- MAIRIE DE COGOLIN le 11 décembre 2023** : Courrier suite dossier sur terrain Galfard 2 : noté.
- M.COMBE, arbitre le 11 décembre 2023** : Anomalie filets terrain Base Nature de Fréjus : noté.
- M.COCHETEUXE, arbitre le 11 décembre 2023** : Anomalie douche et toilettes stade Picotieres de Sanary : noté.
- NAOM le 12 décembre 2023** : Dossier et plans de terrain futur de Bandol : noté.

## COURRIERS ENVOYES

### Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 8 décembre 2023** : adresse mail des communes du district du var.
- LMF CRTIS le 8 décembre 2023** : : Retour fichiers listing éclairages du district du var.



**Divers :**

- MAIRIE DE LA CROIX VALMER le 5 décembre 2023 :** Classement éclairage stade ML Raymond.  
**MAIRIE DE NANS LES PINS le 6 décembre 2023 :** Réponse suite classement éclairage stade B. Mallet.  
**DISTRICT DU VAR le 6 décembre 2023 :** Bon de commande et facture éclairage J. Brachet de Carnoules.  
**MAIRIE DE SAINT ZACHARIE le 7 décembre 2023 :** Retour classement éclairage stade F. Coulomb.  
**MAIRIE DE COGOLIN le 8 décembre 2023 :** Facture éclairage Galfard 2.  
**DISTRICT DU VAR le 8 décembre 2023 :** Arrêté municipal stade A. Baptiste 1 : de Six Fours Le Brusç.  
**DISTRICT DU VAR le 8 décembre 2023 :** Arrêté municipal stade P. Astena de Pigans.  
**DISTRICT DU VAR le 8 décembre 2023 :** Arrêté municipal stade Palazy de LA Crau.  
**DISTRICT DU VAR le 8 décembre 2023 :** Arrêté municipal stade de Lavandou.  
**DISTRICT DU VAR le 11 décembre 2023 :** Bon de commande et facture éclairage Galfard 2 de Cogolin.  
**MAIRIE DE FREJUS le 11 décembre 2023 :** Filets buts défectueux stade Base Nature.  
**MAIRIE DE SANARY S/MER le 11 décembre 2023 :** Courrier concernant le stade des Picotieres.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles. Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisé pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

---

*Prochaine réunion  
Mardi 19 décembre 2023*

**Le Président :** Gérard IVORA  
**Le Secrétaire :** Antoine MANCINO